

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2022 a été voté le 07/04/2022 par le conseil municipal. Ce budget intègre pour la première fois le budget du camping qui a été dissout au 31/12/2021. Il peut être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 03/03/2022.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services,
- de réaliser des investissements structurants sans augmenter la fiscalité,
- d'entretenir et maintenir le patrimoine existant,
- de mobiliser les subventions chaque fois que possible.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal intègre le prélèvement sur la fiscalité au titre de la contribution au redressement des comptes publics, mieux connue sous le nom de baisse des dotations. La commune a une D.G.F. égale à zéro mais doit contribuer au redressement des comptes publics via un prélèvement sur les recettes de la fiscalité directe. On parle de D.G.F. négative. Il intègre également une augmentation des prélèvements de l'Etat avec le fond de péréquation communal et intercommunal (F.P.I.C.).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

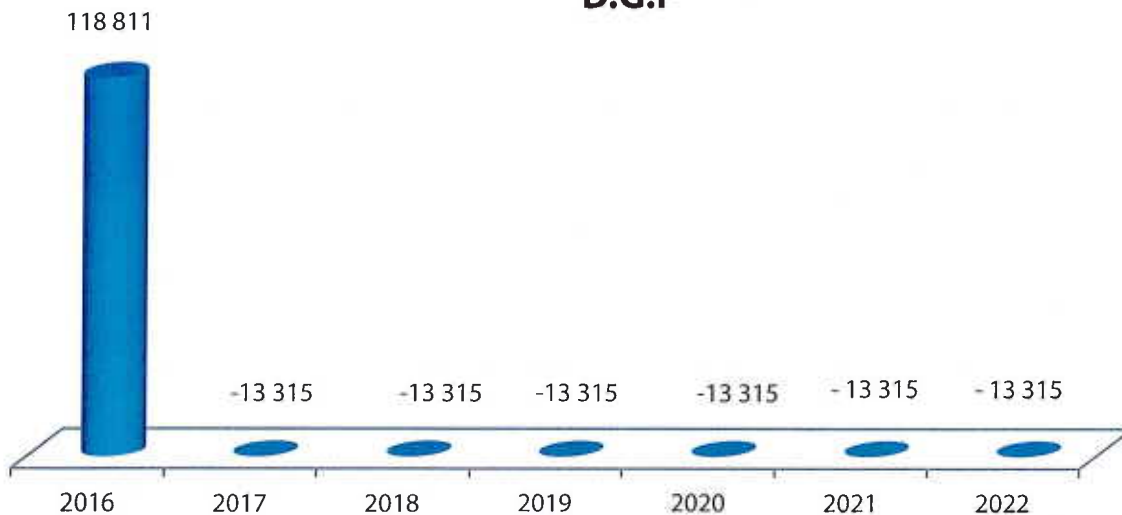
Le budget de fonctionnement 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 006 048 €.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions.

Depuis 2017, la commune enregistre une dotation globale de fonctionnement qui contribue au redressement des finances publiques par le biais d'un prélèvement sur les recettes fiscales.

D.G.F



Le poste le plus important des recettes de fonctionnement est constitué par les contributions directes représentant 45 % des ressources de la ville.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat et le contexte économique national contraint, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux votés en 2022 afin de garantir une épargne nette permettant à la ville de financer les projets structurants et de couvrir les prélèvements sur la fiscalité directe.

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation		
Foncier bâti	38,40 %	38,40 %
Foncier non bâti	38,03 %	38,03 %

Le produit de fiscalité attendu s'élève à 3 628 562 €

L'attribution de compensation constitue également un poste important de recettes et constitue 27 % des ressources de la ville. Elle est versée chaque année à la commune par la Communauté de Communes du Grand Chambord à la suite des transferts de recettes et de charges.

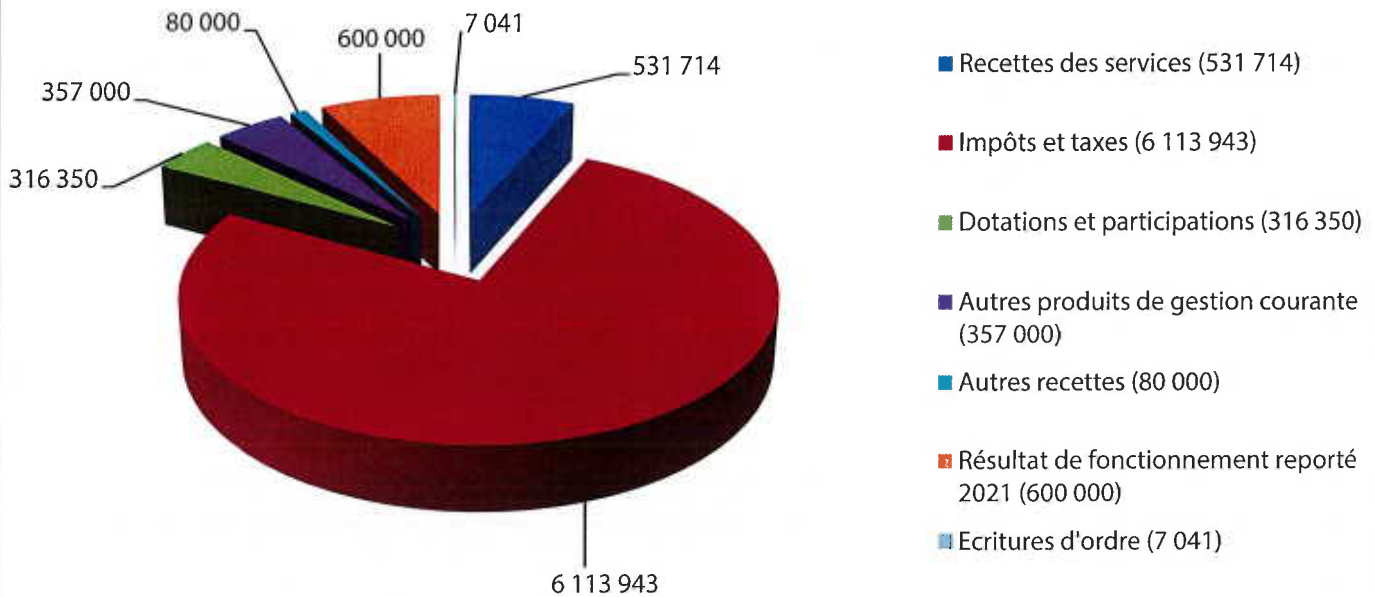
La fiscalité indirecte reste stable en 2022 (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur les pylônes électriques).

Le budget 2022 intègre la subvention régionale versée au titre des transports scolaires pour un montant de 35 000 €. Auparavant cette subvention était isolée dans un budget annexe Transports scolaires qui a été clôturé en 2017.

Les dotations et les participations des partenaires extérieurs tels que la C.A.F sont stables sur 2022 et soutiennent les projets de la collectivité en matière d'enfance-jeunesse.

Les tarifs des services font l'objet d'une revalorisation annuelle.

Recettes de fonctionnement 2022 par chapitres



2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement en systématisant les procédures d'évaluation des coûts, en réduisant ses dépenses énergétiques (travaux d'isolation des bâtiments, changement des menuiseries ...) et en optimisant ses charges de personnel tout en maintenant la qualité du service public.

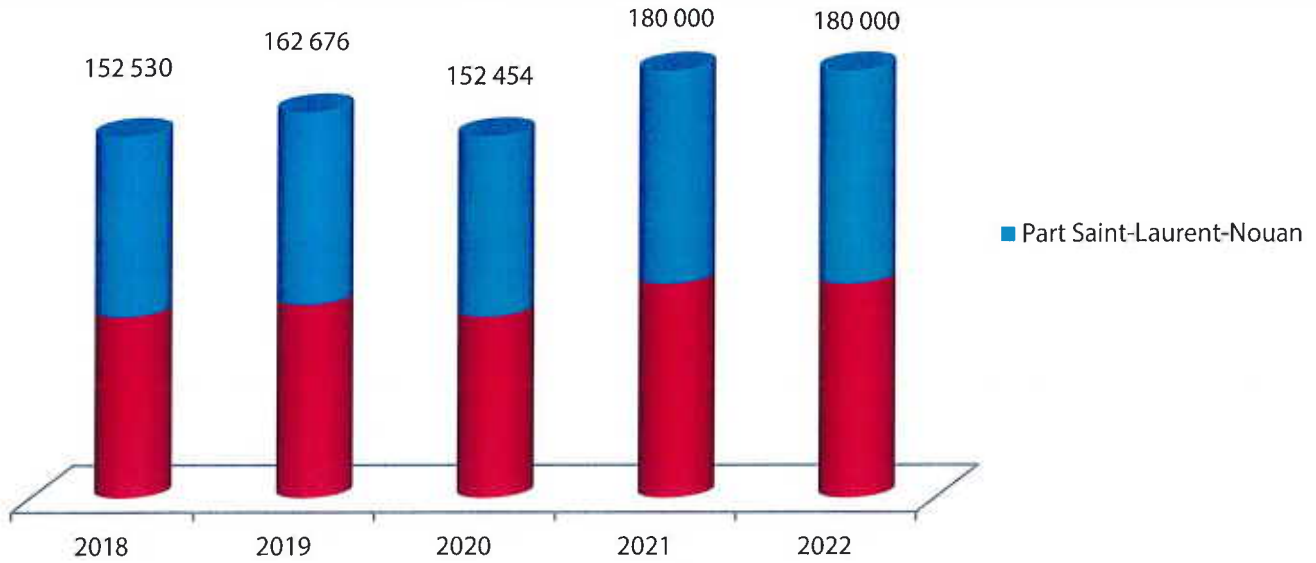
Le chapitre des charges à caractère général regroupant les achats courants, les fluides, les services extérieurs et les impôts et taxes est en hausse par rapport au réalisé 2021. Il prévoit de nouvelles dépenses liées à la poursuite de la politique d'entretien du parc privé de la ville, à la hausse des prix des fluides et de l'alimentation liées à la conjoncture économique actuelle, au COVID (fournitures et entretien).

Les charges de personnel sont légèrement à la hausse en raison notamment du remplacement des personnels en ASA Covid, de l'avancement de carrière. La mise en place du nouveau régime indemnitaire a eu lieu en 2020.

La commune connaît une montée en charge de sa contribution au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.), qui s'opère progressivement avec pour objectif d'atteindre 2% des recettes fiscales à terme. Ce fonds, créé en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales. En 2012, la commune a reversé 17 614 euros. La Communauté de Communes du Grand Chambord a pris en charge l'intégralité du prélèvement au titre du F.P.I.C. en 2013 et 2014 puis la moitié à partir de 2015 dans le cadre de la solidarité intercommunale entre les 16 communes.

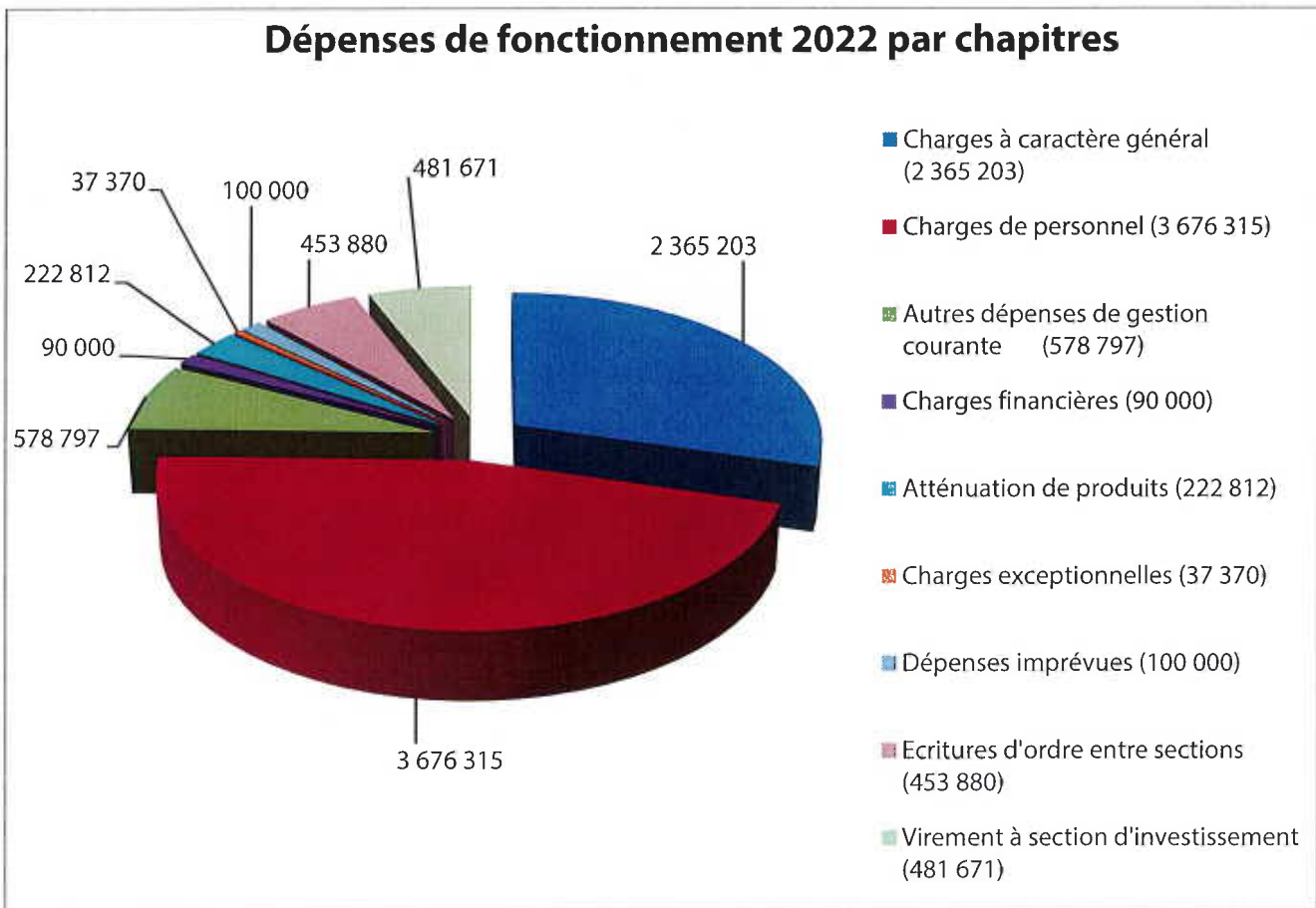
Depuis 2017, la commune contribue au redressement des finances publiques par le biais d'un prélèvement sur les recettes fiscales. En 2021, ce prélèvement est estimé à 13 315 €.

Evolution du prélèvement F.P.I.C



L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLO

Le budget d'investissement 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à
concerne des projets de la ville à moyen ou long terme.

ID : 041-214102204-20220407-F_2022_04_1034-BF

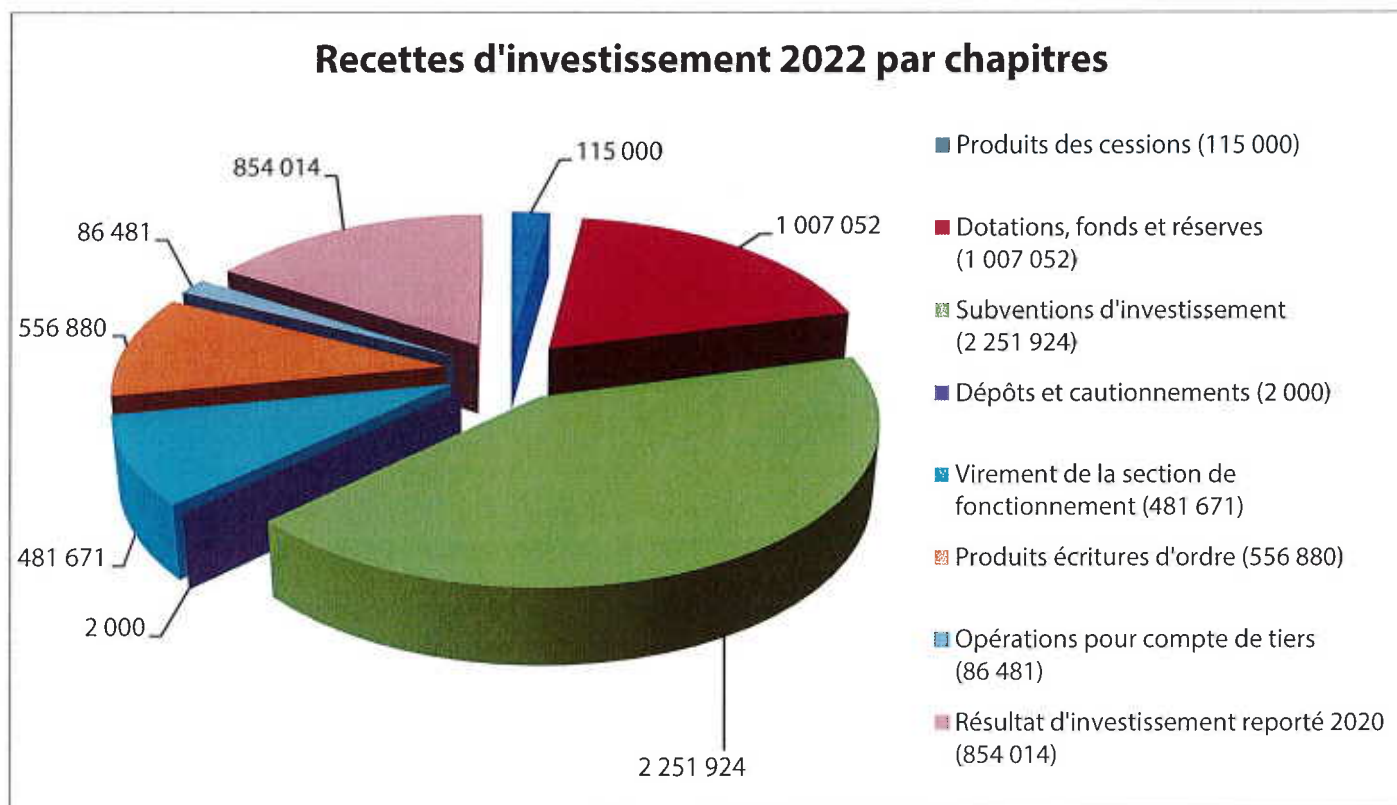
1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget de la ville sont constituées :

- du virement de la section de fonctionnement de 481 671 €,
- de l'affectation du résultat 2021 pour 854 014 €,
- de recettes patrimoniales telles que la Taxe d'Aménagement pour un montant de 65 000 € en lien avec les permis de construire, les produits de cessions d'immobilisations pour 115 000 €, le remboursement de la TVA par l'Etat pour un montant de 200 000 €,
- des subventions d'investissement prévues en lien avec les projets de la commune pour un montant total de 2 251 924 €. Elles proviennent de l'Etat pour la rénovation énergétique de l'ECJM et des locaux scolaires ; de la Communauté de Communes du Grand Chambord et du département pour les travaux de réfection de la route de la centrale ; de la Communauté de Communes du Grand Chambord pour le réaménagement urbain de la route de Blois ; de l'A.D.E.M.E. pour la création d'une géothermie ; de la DRAC pour la réhabilitation du Moulin, de la CAF pour la Halte-garderie ; du département pour le PCSES de la médiathèque ; de l'Etat pour l'acquisition de TNI dans les écoles.
- de dépôts et cautionnements reçus pour 2 000 €,
- des réserves pour 742 052 €,
- des opérations pour compte de tiers 86 481 €,
- des écritures d'ordre pour un montant de 556 880 € qui ne donnent pas lieu à mouvements de fonds.

La commune dispose d'une situation financière saine qui se caractérise par une capacité d'autofinancement qui permet d'assurer le financement des investissements courants et un endettement maîtrisé.

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :



2. Les dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLO

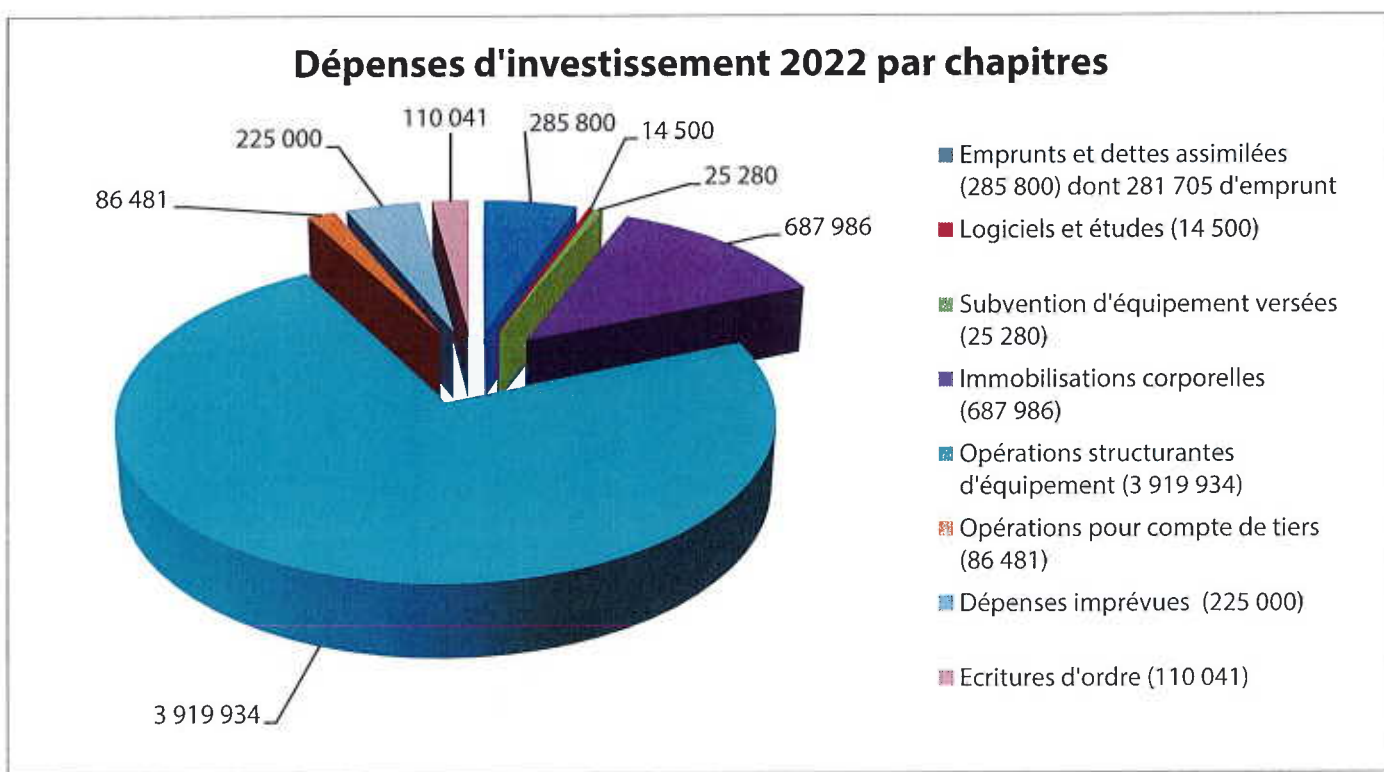
ID : 041-214102204-20220407-F_2022_04_034-BF

Les **principaux projets** de l'année 2022 sont les suivants :

Rénovation énergétique de l'Espace Culture Jean Moulin	1 389 578 €
Aménagement urbain route de Blois	1 036 295 €
Réfection rue de l'église	300 000 €
Programme d'accessibilité programmée sur l'ensemble des bâtiments communaux	250 109 €
Travaux de voirie, signalisations, espaces verts	202 058 €
Extension ACM et Multi-accueil	200 000 €
Travaux Moulin Cavier	175 404 €
Modernisation des locaux scolaires	97 851 €
Eclairage public	75 000 €
Renouvellement infrastructure informatique	64 600 €
Etudes réfection avenue de Sologne	50 000 €
Réfection route de la centrale (solde)	42 966 €
Aménagement de la mairie	39 625 €
Aménagement du parcours de santé	25 000 €

Ces projets sont pluriannuels et les crédits de paiement seront ouverts annuellement.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



III. DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET 2022

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le



ID : 041-214102204-20220407-F_2022_04_034-BF

1. Les principaux ratios du budget

Population INSEE 2021 = 4 436 hbts

	Commune	Moyenne nationale de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 594	815
Produit des impositions directes/population La commune est au-dessus de la moyenne en raison de la taxe foncière supportée par EDF	818	463
Recettes réelles de fonctionnement/population La commune est au-dessus de la moyenne grâce à la taxe foncière supportée par EDF	1 668	1013
Dépenses d'équipement brut/population	1 067	302
Encours de dette/population	687	728
DGF DSR/population La commune se situe en dessous de la moyenne de la strate suite aux différentes réformes de la DGF	11	147

*Source DGCL Strate 3 500 à 10 000 habitants

2. Etat de la dette

La commune n'a contracté aucun emprunt dit toxique.

Capital restant dû au 01/01/2021	Capital annuité de l'exercice	Charges d'intérêts de l'exercice
3 047 962	281 705	87 694

	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	320 848	369 400	323 082	323 080	323 094
Capital	229 665	281 705	243 257	250 354	257 697
Intérêts	91 183	87 694	79 825	72 726	65 397

3. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il s'exprime en nombre d'années :

- moins de 8 ans : zone verte,
- entre 8 et 11 ans : zone médiane,
- entre 11 et 15 ans : zone orange,
- plus de 15 ans : zone rouge.

Il se calcule à partir du compte administratif.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 041-214102204-20220407-F_2022_04_034-BF

	2019	2020	
Capital restant dû au 31/12	3 500 977	3 278 012	3 047 962
Epargne brute	856 813	1 268 384	1 732 794
Ratio de désendettement	4.1 ans	3 ans	1.8 ans

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 041-214102204-20220407-F_2022_04_034-BF

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée comme suit :

- Recettes : 150 225.33 €
- Dépenses : 150 225.00 €

Les recettes sont constituées des loyers commerciaux ainsi que de la subvention d'équilibre provenant du budget général.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est votée comme suit :

- Recettes : 141 410.00 €
- Dépenses : 141 410.00 €

Les recettes sont constituées par les réserves et le virement de la section de fonctionnement.

Les dépenses prévues concernent le réaménagement de locaux commerciaux.

BUDGET ANNEXE PUP COMPLEXE GOLFIQUE LES BORDES

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée comme suit :

- Recettes : 15 000.00 €
- Dépenses : 15 000.00 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est votée comme suit :

- Recettes : 143 898.02 €
- Dépenses : 143 898.00 €

La recette de 0.02 cts résulte du résultat excédentaire en investissement en 2021.

Les dépenses prévues concernent des travaux de voirie.

La SAS « Les Bordes International » prend en charge la totalité du coût des équipements publics développés conformément à la convention signée avec la commune le 6 juin 2011.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Laurent-Nouan, le 07/04/2022

Le Maire, Michel LAURENT

